**Conseil Municipal du 8 février 2023**

**Présents :** M Delacour, M Ceciliot, R Millet, J Ivasinta, P Puymàge, K Antunez,

H Pires, A Paul, R Noël

**Absents excusés :** D Marquis, C Desoteux

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***Début de séance 20h**

**Secrétaire de séance : K Antunez**

**Pont 1 : Travaux dans l’appartement du RC**

Le locataire a libéré les lieux

Mais pour remettre en location cet appartement de 79, 81 m² en duplex avec un volume important, il convient de refaire les peintures qui sont anciennes

Après examen du devis de l’entreprise Diot, pour un montant de 8304,27 € TTC, il a été décidé à l’unanimité de confier les travaux de peinture à cette entreprise

**Point 2 : Remise en état des chemins de bois**

Nous avons obtenu 2 devis

ALS pour 4023 €TTC

MT Services pour 4782 € TTC

La nature, l’ampleur et le coût des travaux en eux -mêmes sont comparables, mais l’entreprise MT Services, facture l’installation du chantier

Il est décidé à l’unanimité de retenir la proposition de ALS

**Point 3 : Taille des arbustes**

Après examen de la proposition de EI du Chauffour pour 836, 40€TTC, il a été décidé à l’unanimité de confier à cette entreprise la réalisation des travaux

**Point 4 : Contrat d’entretien de la station d’épuration**

Pendant plus d’un an, SOGEA – installateur du système- a assuré gratuitement le suivi de la station gratuitement – C’était le deal d’entrée

La Société nous propose maintenant un contrat d’entretien d’un an renouvelable dont les caractéristiques sont les suivantes :

* Forfait annuel de 1180 €HT, révisable annuellement / l’indice des salaires du BTP, forfait qui comprend 2 visites annuelles dont les opérations sont largement détaillées
* Des dépannages sous un délai de 48h, facturés 68 €HT de l’heure, et un forfait déplacement de 210 €HT
* En option : les analyses entrée-sortie au prix de 620 €HT

Il convient de faire ces analyses un fois l’an

Compte tenu de l’efficacité habituelle de cette entreprise, du détail fourni par contrat des vigilances qu’elle s’engage à observer, le Conseil a décidé à l’unanimité de lui confier l’entretien- et les analyses si celles-ci ne sont pas obligatoirement diligentées par des services administratifs

Et autorise le maire à signer les documents y afférents

**Pont 5 : Renouvellement du mandat de recherche de locataire à Agence immobilière**

L’agence immobilière Scarponnaise assure jusqu’à présent la recherche de locataire pour la commune, ainsi que l’établissement des baux et des états des lieux entrée-sortie pour le prix d’un mois de loyer

Le Conseil à l’unanimité décide de prolonger ce mandat jusqu’à la fin de la mandature soit 2026

**Point 6 : Provisions pour créances douteuses**

Afin de se conformer à la réglementation en vigueur, et afin d’avoir des comptes refl étant la réalité, la Trésorerie nous propose de retenir une méthode prenant en compte l’ancienneté de la créance, en lui appiquant un taux de dépréciatiion forfaitaire

A savoir : Pour les années :

N0% - N-1 5% - N-2 30% - N-3 60% - Antérieur 100%

Le Conseil , à l’unanimité, décide d’appliquer cette méthode pour les créances existantes au niveau du Budget principal, et au niveau des Budgets annexes

**Questions Diverses**

* Une réflexion est en cours pour faire entrer les travaux d’isolation et de chauffage de la salle des fêtes dans les programmes de subventions actuel notamment le « Fond Vert »

**Fin de séance à 21h**